



Amicale des Suisses de Bretagne

Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2024 à Noyal-Pontivy

Membres présents :

ALUCE Pierre, ANDERES Nicolas, ATTANE Jacques, CADON Marie-Odile, CHEMINEAU Anthony, CLERC Olivier, DAMY Sylvie, DESROCHES Bernadette, GIAUQUE Michel, GIAUQUE Evelyne, GUEMAS Corinne, GUEMAS Jean-Charles, HAMEL André, LEVARDON Marie-Francette, LEVARDON Pierre, LEVARDON Florence, MEYER Chantal, MILON Francine, MILON René, NESSY Danièle, PENANHOAT Maryvonne, ROMETSCH Sibyl, ROUGERIE Véréna, SAX Aurélie, SAX Céline, SAX Louis, SAX Nadège, SAX Muriel, SCHNEGG Fabienne, SCHOPFER Danielle, TACONNET Charlotte, TACONNET Jacques.

Membres ayant donné une procuration :

AUBRY Bernard, BRON Pierre, CHOPIN-GOSSWEILER Brigitte, D'HORRER Michel, HUBACHER Walter, LEGRAND SCHILLIG William, LEGRAND SCHILLIG Iris, LEHMANN Judith, NEY Michel, NEY Christiane, OTZ Pascal, ROCHON Danièle, ZANOIA Otello, ZANOIA CASTEK Catherine

Membres excusés

ANDRE Guy, BOMBARA Graziella, BRON Marie-Josée, CHOPIN-GOSSWEILER Gilles, COTTENS Pierre, DESPONDS Jocelyne, DESPONDS Georges François, HOFWEBER Marion, HUBACHER Antoinette, MAURY LARIBIERE Carine, MAURY LARIBIERE Martial, REGUIN Marianne, REGUIN Denis, TSCHOPP Monique, VADAM Christoph, VADAM CHEYNUT Virginia, WITSCHI Domenica

Procès-Verbal

1. Salutations

Céline Sax, vice-présidente, prend la parole pour souhaiter la bienvenue aux membres présents. L'association compte actuellement 75 membres, 33 sont présents, 14 ont donné leur pouvoir à un autre membre, 16 se sont excusés. L'assemblée générale ordinaire peut donc délibérer valablement.

2. Procès-verbal de la dernière Assemblée générale

Le procès-verbal de l'AG, du 10 septembre 2023 à Pontivy a été envoyé aux membres et est disponible sur le site internet. Il est accepté sans remarques.

3. Rapport du conseil d'administration et du bureau

Remarque : dorénavant les rapports et comptes concerneront toujours l'année civile écoulée et les AG se feront au plus tard fin avril (selon les nouveaux statuts).

Le Conseil d'administration en place du 1^{er} janvier au 10 septembre 2023, a organisé un sondage pour connaître l'intérêt des membres à poursuivre l'association (voir PV de l'AG du 10.9.2023 à Pontivy). Un nouveau Conseil d'administration s'est constitué dès le 10 septembre, sous la présidence de Nicolas Anderes. Il s'est réuni le 11 novembre 2023 pour sa première séance et a envoyé une lettre d'information aux membres en décembre 2023. Céline Sax et Nicolas Anderes ont participé le 20 novembre à la réunion des Présidents des associations Suisses, organisée par l'ambassade de Suisse à Paris.

En 2023, l'association a dû déplorer le décès de Claude Cadon, membre du Conseil d'administration. Claude était très attaché à l'association et il a formidablement bien transféré ses expériences à la nouvelle équipe !

4. Dénomination de l'association

Le nom d'une association reflète les objectifs et les activités. Notre objectif est de regrouper toute personne ayant un lien avec la Suisse, que ce soit par la famille, les amis, les études, la profession ou autre. Cependant – pour certains membres – le nom *Amicale des Suisses de Bretagne* fait croire que l'association est réservée aux Suissesses et Suisses. Par nos activités nous voulons faire connaître les traditions helvétiques et favoriser les échanges culturels entre la Suisse et la Bretagne.

Le Conseil d'administration propose donc un changement de nom, qui intègre également des objectifs culturels, que ce soit par rapport à la littérature, la peinture, la photo, la musique, le sport, les traditions culinaires etc.

Pour le vote 3 noms sont proposés, à savoir : Amicale culturelle Franco-Suisse de Bretagne / ACFSB, Amicale culturelle Suisse-Bretagne / ACSB et Amicale culturelle des helvètes celtiques / ACHC. D'autres idées pouvaient être proposées, tout comme la solution de ne pas changer de nom.

Lors de la discussion certains regrettent de changer de nom puisqu'il est connu... « on s'y est habitué », mais le vote (par écrit) désigne largement *Amicale culturelle Suisse-Bretagne*, ACSB, comme étant la nouvelle dénomination.

Résultat du vote : 10x ACFSB, **23x Amicale culturelle Suisse-Bretagne, ACSB**, 3x ACHC, 9x ASB, 2x autres

5. Les statuts

Le nouveau Conseil d'administration, après avoir pris connaissance des statuts, a décidé de faire quelques changements. Sibyl Rometsch présente les statuts.

- Rédaction égalitaire (féminisation et la masculinisation des désignations de personnes et renoncement au masculin générique) ;
- Ajout dans les objectifs : favoriser les échanges culturels entre la Suisse et la Bretagne ;
- Siège social chez la trésorière (... avec le but de l'avoir dans le Morbihan, voir point 10 activités à venir, bibliothèque) ;
- Adaptation du texte de l'article concernant la composition des membres actifs et d'honneur ;
- Admission / radiation : le bureau peut ne pas accepter / exclure un membre sous réserve d'un recours du membre à l'AG et c'est l'AG qui a le dernier mot.
- Assemblée générale :
 - Se réunit au plus tard fin avril
 - L'AG traite l'année civile écoulée (et non d'AG en AG)
 - En cas d'égalité des voix, celles du bureau sont prépondérantes (les membres du bureau sont ainsi obligés de toujours trouver un compromis)
 - Les membres du bureau se font élire tous les 4 ans, ils sont rééligibles
 - Les délibérations peuvent être prises à main levées, à l'exception de l'élection du bureau
- Le Bureau :
 - On renonce au Conseil d'administration (qui n'est pas obligatoire)
 - On définit un Bureau avec au minimum 5 et maximum 9 membres
 - Le Bureau est constitué d'une co-présidence formée par deux membres du bureau (la trésorière / le trésorier ne peut pas faire partie de la présidence), d'une / d'un secrétaire, d'une trésorière / d'un trésorier, et d'administrateurs, dont une / un webmaster.
- Gestion des fonds : La trésorière / le trésorier gère le compte bancaire avec un autre membre du bureau. Pour des raisons de déontologie, les deux membres s'occupant du compte bancaire, n'ont pas de liens familiaux.
- Indemnités : Toutes les fonctions sont bénévoles. En général les bénévoles renoncent au remboursement des frais engagés pour l'association, le montant des frais avec justificatifs correspond alors à un don, qui donne lieu à une réduction d'impôts au bénéficiaire. Dans de rares exceptions et que sur décision préalable du bureau en son entier, des frais peuvent être remboursés.

Questions et remarques :

- Y-a-t-il une limite d'âge pour faire partie du bureau ? Non, ce n'est pas prévu.
- Le système d'indemnité est apprécié, tout comme la gestion par un bureau avec co-présidence.
- L'abandon de l'obligation d'avoir la nationalité Suisse pour les membres du bureau (anciennement du Conseil d'administration) suscite des discussions. Certains membres pensent que cela pourrait être demandé ou pourrait défavoriser l'association dans ses contacts avec l'Ambassade Suisse à Paris, avec l'UASF, avec OSE. Le bureau, tout comme d'autres membres remarquent que l'organe décisionnel d'une association est l'Assemblée générale et tous les membres de l'Assemblée générale ont un lien de filiation avec la Suisse ou un intérêt particulier pour la Suisse. Les deux avis s'opposent donc. Lors du vote sur l'acceptation des statuts, 5 membres ont demandé de revenir à l'obligation pour les membres du bureau d'être de nationalité Suisse, 5 autres ont expressément proposé d'accepter les statuts ainsi, et la grande majorité a accepté les statuts sans remarque particulière.
- La radiation pour non-paiement des cotisations durant trois années consécutives, est mise en question. Certains demandent d'être plus sévère. Le bureau propose de maintenir ce point, on est une petite

association qui doit grandir, et - de toute façon - que celles et ceux qui ont payé leur cotisation pourront voter lors de l'AG. Et toutes les informations sont également sur le site internet accessible à tous.

6. Rapport de la trésorière

Aurélië Sax, avant de présenter les comptes, précise certains points, à savoir : les comptes se font dorénavant par année civile, depuis l'AG 2023 à Pontivy, il n'y a eu aucun mouvement sur le compte en 2023, les comptes 2023 sont donc ceux présentés à Pontivy, puisque le Conseil d'administration précédant proposait des comptes d'AG en AG. Les comptes sont donc en quelque sorte déjà acceptés.

Le bureau propose de procéder à des comptes simplifiés, avec Entrées et Sorties. Dans les entrées, il y a les cotisations concernant l'année en cours, et séparément les cotisations récupérées d'années précédentes, et la vente de prestations pour les activités qui correspond aux participations demandées pour les repas, la location de salle ou autre.

Les heures de travail du bureau et les frais de déplacement des membres du bureau sont comptabilisés en tant que don dans les entrées et le même montant se retrouve dans les dépenses. Les tarifs sont ceux proposés selon l'article 200 du code général des impôts.

Au niveau des sorties on retrouve les coûts pour les activités (location de salles, achats pour les repas organisés, etc.), l'assurance RC, les frais pour le site internet, les frais postaux et du bureau et les frais/intérêts bancaires.

	Montant	
état du compte au 31 décembre 2022	2 737,77 €	
Les ENTREES		
Cotisations d'années précédentes		
Cotisations	970,00 €	
Dons		
Vente prestations activités	2 150,00 €	→ participation aux coûts (AG)
Dons des heures de travail bureau		
Abandons de frais par le bureau	235,00 €	
TOTAL DES ENTREES	3 355,00 €	
Les SORTIES		
Logistique activités	598,00 €	
Achat matériel activités	2 150,00 €	
Assurances	173,92 €	
Heures de travail bureau		
Frais bénévoles	235,00 €	→ repas séance du bureau non demandé (bénévolat)
Frais site internet	139,10 €	
Frais d'envois postaux	16,24 €	
Frais bureau	33,99 €	
Frais bancaires	- 32,48 €	
TOTAL DES SORTIES	3 313,77 €	
RESULTAT de l'année		
Entrées - Sorties	41,23 €	
état du compte au 31 décembre 2023	2 779,00 €	

Les comptes, ou plutôt le fait de présenter toujours les comptes par année civile, sont acceptés par l'AG.

Autre remarque :

La reprise du compte bancaire par la nouvelle trésorière ne s'est pas faite dans la facilité ... La Banque BNP Parisbas a plutôt compliqué les choses et les tarifs pour les associations sont élevés. Nous avons donc décidé de changer de banque, fort probablement on choisira le Crédit mutuel de Bretagne. Nous vous informerons du changement en temps voulu et demandons déjà maintenant d'être attentif !

7. Élection des membres du bureau

Remarque préliminaire : Nicolas Anderes, actuel Président, se retire de son poste de président pour des raisons de santé. Il avait pris ce poste avec enthousiasme et motivation, mais la situation l'oblige à fortement diminuer sa charge de travail. Nicolas propose de faire partie du bureau en tant qu'administrateur, les autres membres du bureau soutiennent sa candidature. Elisabeth Bürki, administratrice se retire du bureau pour des raisons personnelles.

En adéquation avec les nouveaux statuts, il faut élire les membres du bureau. Se présentent donc les 8 administratrices et administrateurs actuels, à savoir Nicolas ANDERES, Michel GIAUQUE, Martial MAURY LARABIERE, Sibyl ROMETSCH, Céline SAX, Aurélie SAX, Christophe VADAM, Otello ZANOIA. Étant donné qu'il y a une place libre Marie-Francette LEVARDON a proposé ses services, mais elle n'a pas été retenue (elle a obtenu 14 votes sur 47). En discutant avec les membres, on a remarqué qu'on voulait maintenant favoriser la nouvelle équipe et un certain renouveau, sans mettre en cause les expériences et compétences de Marie-Francette Levardon.

Les 8 membres déjà en place sont élu à l'unanimité, soit 47 votes/47.

Le bureau, qui se constitue lui-même, dévoile alors les différentes fonctions, à savoir : Céline Sax et Sibyl Rometsch forment la présidence, Sibyl Rometsch garde la fonction de secrétaire, Aurélie Sax celle de trésorière et Otello Zanoia est notre webmaster. Nicolas Anderes, Michel Giauque, Martial Maury Larabière et Christophe Vadam sont administrateurs.

8. Budget 2024

	Montant	
Etat du compte au 31 décembre 2023	2 779,00 €	
Les ENTREES		
Cotisations d'années précédentes	- €	
Cotisations	2 200,00 €	actuellement 1810.-
Dons		
Vente prestations activités	2 000,00 €	Fondue, repas AG, 1er août ...
Dons des heures de travail bureau		Le bureau est bénévole et ne demande pas de remboursement de frais, mais selon l'article 200 sa contribution peut être indiqué en tant que don. Les mêmes chiffres sont dans les sorties.
Abandons de frais par le bureau		
TOTAL ENTREES	4 200,00 €	
Les SORTIES		
Logistique activités	750,00 €	Location des salles de fêtes
Achat matériel activités	2 800,00 €	Achat pour les repas
Assurances	88,00 €	
Heures de travail bureau		voir remarque dans les entrées
Frais bénévoles		
Frais site internet	150,00 €	Infomaniak
Frais d'envois postaux	20,00 €	
Frais bureau	20,00 €	
Frais bancaires	40,00 €	
TOTAL SORTIES	3 868,00 €	
RESULTAT de l'année		
Entrées - Sorties	332,00 €	
Estimation de l'état du compte au 31 décembre 2024	3 111,00 €	

Le budget est accepté par l'AG.

9. Site internet

Un nouveau site internet a été développé, et remarquez que c'est un site typiquement helvétique puisque ... en français, allemand et italien. Certaines pages restent à compléter, il reste également quelques corrections à faire, nous essayons d'ajouter régulièrement des nouveautés et vous pouvez également participer avec la rubrique qui bouge en ajoutant des expériences de voyage, des informations sur des manifestations, expositions ou autres. Vous y trouverez également toutes informations sur l'association et les activités.

Un grand Merci à Otello Zanoia, qui, dans un temps record a mis ce site en ligne !

Visitez-le régulièrement : www.suissesdebretagne.fr

10. Activités 2024

Une excursion nature et botanique vous sera proposé le **dimanche 16 juin**. Toutes les informations seront envoyées aux membres par courriel, mais seront également disponibles sur le site internet.

Le **dimanche 4 août** nous fêterons ensemble le 1^{er} août, la fête nationale Suisse. On va se retrouver à Erdeven, dans un parc arboré pour un rendez-vous estival et bon enfant, avec grillades, buffet participatif et jeux de plein air, ou pourquoi pas un petit jass autour d'une table.

A moyen, voire à plus long terme, nous proposons de créer une **bibliothèque Suisse**. L'idée est de rassembler des livres, journaux ou revues, des cartes postale ou CD et vinyles de musique ... récents ou anciens concernant la Suisse, ou concernant la Suisse et la France ou la Bretagne. Cette bibliothèque sera probablement localisée à proximité de Vannes (d'où la décision d'avoir le siège de l'association dans le Morbihan).

L'AG approuve cette idée de bibliothèque Suisse et soutient le bureau dans cette démarche.

D'autres activités, comme des rencontres sportives, des expositions photos ou artistiques, ou encore des rencontres entre des musiciens Suisses et Bretons, sont évoquées.

11. Propositions individuelles et divers

Il n'y a pas de propositions individuelles.

L'ambassade Suisse à Paris, nous a transmis un message de la fondation Pacifique - une organisation à but non lucratif née et basée à Genève, qui poursuit une mission essentielle : contribuer à une meilleure compréhension de l'impact humain sur les océans. Pacifique participe aux fêtes maritimes de Brest et Douarnenez en juillet 2024. Toutes les informations concernant ces événements se trouvent sur les sites suivants :

Brest : <https://www.fetesmaritimesdebrest.fr/brest-2024/> Douarnenez : <https://fetesmaritimes.fr>

Et sur le site www.pacifique.ch vous pouvez vous inscrire pour recevoir la newsletter, pour réserver des places à bord ou les contacter pour des conférences ...

La directrice, Stéphanie Stiernon (stephanie.stirenon@pacifique.ch), serait contente de nous accueillir au stand pacifique lors des fêtes maritimes.

12. Date de la prochaine Assemblée générale

La proposition de fixer la date des Assemblées générales au deuxième dimanche du mois de mars est acceptée. La prochaine AG aura donc lieu le dimanche 9 mars 2025 !!

Pour le PV
Sibyl Rometsch, secrétaire
le 7 mai 2024